

CADASTRE FORESTIER

PLAN NO 27 Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 MAI 2001

DELIMITATION DU PERIMETRE : RAPPO HUBERT
RELEVÉ JUIN 1992
BUREAU DE GEOMETRES J.-M. VUADENS
POUR APPROBATION DES DELIMITATIONS FORESTIERES



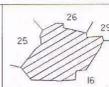
MONTHEY, OCTOBRE 1994

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT



Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EPF/SA et géom. officiel, Rue de Châtaux-Vieux 5, 870 Monthey
Tél. 025/72 36 16 Fax. 025/72 36 17

1:1000



Etabli : juin 1992

Mis à jour :

Ing. géomètre: Jean-Michel VUADENS, Monthey

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir.

Mise à l'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir.

